

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

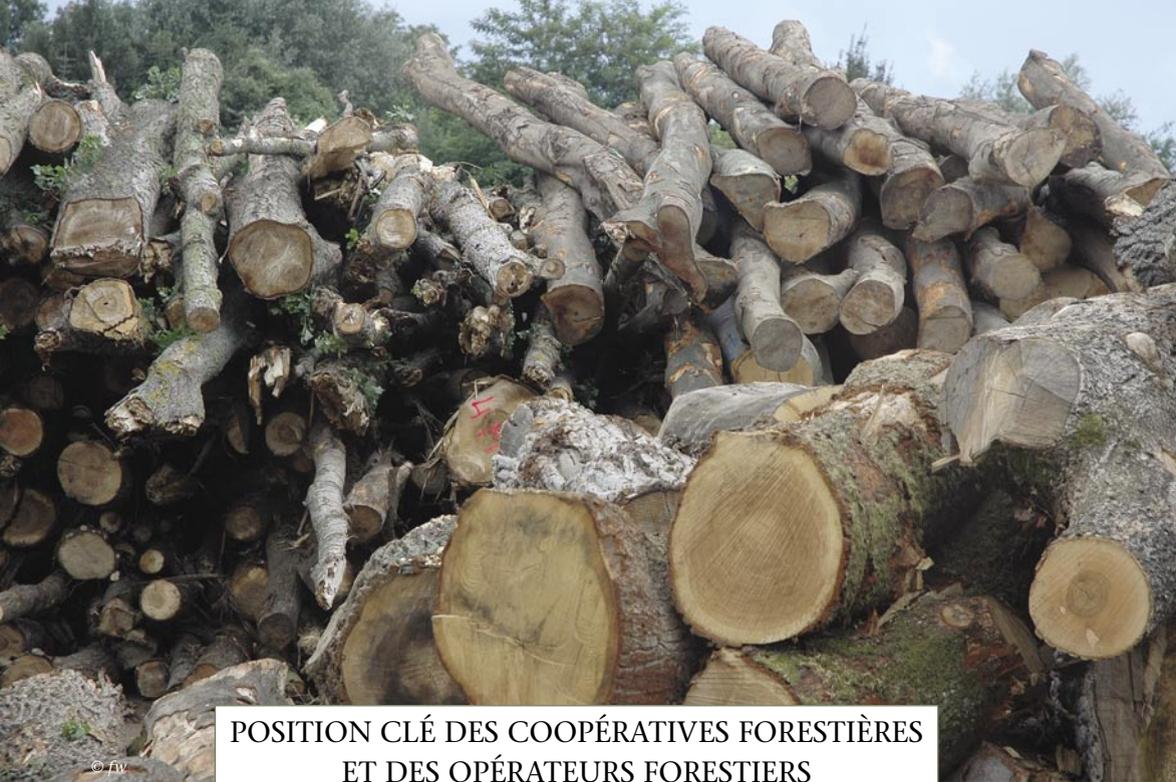
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



POSITION CLÉ DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES ET DES OPÉRATEURS FORESTIERS POUR LA MOBILISATION DU BOIS-ÉNERGIE

MARIE-Alice BUDNIOK – ROBIN DU PARC

Les coopératives forestières et les entreprises de broyage sont amenées à jouer un rôle grandissant dans la mobilisation du bois-énergie en Europe. Leur position actuelle le montre ainsi que les exemples existants.

Pour atteindre les objectifs énergétiques européens de 2020*, la biomasse forestière produite par les propriétaires privés et communaux est amenée à occuper une place prépondérante. Des quantités supplémentaires de bois-énergie devront approvisionner le marché, tout en préservant la biodiversité forestière, y inclus la qualité des sols et des eaux. Pour relever ces défis et atteindre les objectifs tant européens que nationaux, deux acteurs majeurs semblent devoir occuper une place centrale : les coopératives forestières et

les producteurs de plaquettes forestières. Les premiers résultats de l'Action EUROFORENET, développé par ELO (*European Landowners' Organization*), la FECOF (Fédération Européenne des Communes Forestières) et l'IFFC (Institut de Formation Forestier pour les Communes), avec le soutien financier de la Commission européenne, démontrent cette tendance.

* Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et augmenter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne.

Aussi, afin d'assurer une mobilisation optimale et durable des ressources forestières, en réponse à la demande sociétale en matière d'énergie renouvelable, de nombreux pays européens ont mis en place des plans nationaux et/ou régionaux « bois-énergie et développement rural/local », comme en France ou en Belgique. Ces plans sont actuellement en phase d'élaboration en Slovénie, en collaboration avec la FAO (*Food and Agricultural Organisation of the United Nations*). Pour ce faire, le programme « WISDOM » (*Woodfuels Integrated Supply/ Demand Overview Mapping*) a tout d'abord été utilisé. Il s'agit d'une approche méthodologique et cartographique destinée à soutenir la planification territoriale stratégique en matière de bois-énergie et la formulation de politiques dans ce domaine. Cette méthode se base sur l'intégration et l'analyse de l'information et des indicateurs relatifs à la demande et l'offre en bois-énergie pour l'ensemble d'un pays ou pour une région spécifique.

Les coopératives, au cœur du système

Les coopératives forestières sont un dénominateur commun majeur de ces plans bois-énergie, et constituent le cœur de la filière bois-énergie. Elles ont notamment prouvé leur efficacité en France et en Italie et reposent sur un partenariat public/privé. Elles sont un moyen efficace pour favoriser le regroupement des propriétaires forestiers, ce qui permet de répondre en partie au problème posé par la fragmentation des petites propriétés privées. Une meilleure structuration de l'offre de bois donne l'accès au marché de l'énergie en permettant la mobilisation de quantités supplémentaires de bois. Une gestion territoriale cohérente et durable peut ainsi être appliquée, les sources d'approvisionnement optimisées, les opérateurs mieux structurés, la filière

bois-énergie s'en trouvant dès lors améliorée dans son ensemble.

Les coopératives constituent de véritables plateformes qui permettent de :

- connecter l'offre et la demande, notamment en plaquettes forestières ;
- mettre en réseau les opérateurs bois-énergie ;
- regrouper les lots de bois disponibles, tant en forêts privées que publiques ;
- centraliser la sous-traitance des travaux de broyage et coordonner les opérations des entreprises qui en sont chargées.

Les travaux de broyage

Ces entreprises de broyage jouent clairement un rôle stratégique entre l'offre et la demande en bois-énergie. Elles assurent la logistique du broyage en forêt, du transport, du stockage et de la livraison finale en plaquettes sèches aux chaudières collectives et privées. Elles peuvent également travailler en flux tendu « broyage-chaudière », le produit fourni étant constitué de plaquettes humides. Tenant compte du coût d'investissement des broyeurs et des moyens logistiques dont il faut disposer, seuls des opérateurs indépendants peuvent obtenir une rentabilité économique suffisante au regard des prix actuels de la plaquette. En outre, les broyeurs doivent disposer actuellement de rayons d'approvisionnement relativement grands (150 kilomètres) pour disposer des volumes nécessaires à leur rentabilité.

Pour réduire les coûts de production de plaquettes et augmenter les revenus des propriétaires, le cahier des charges du vendeur devrait être adapté, par rapport aux conditions générales traditionnelles, pour inclure quelques mesures simples qui garantiraient à l'entrepreneur la faisabilité de l'opération

(par exemple la disposition des bois qui seront broyés en forêt). Il y a ici un compromis sur les conditions d'exploitation à trouver entre le propriétaire et l'exploitant.

Si les propriétaires forestiers peuvent optimiser la productivité de leurs forêts au moyen de la production de plaquettes, les coopératives et les producteurs de plaquettes sont deux pièces maîtresses de l'échiquier. Les premières rassemblent et maximisent l'offre tandis que les seconds, par leur sous-traitance, permettent une réponse adaptée à la demande.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

L'un des objectifs de l'Action EUROFORENET est d'identifier de bonnes pratiques de mobilisation des ressources forestières, en provenance des forêts privées et communales, en vue de produire localement de l'énergie renouvelable. Ainsi, parmi les exemples qui ont été relevés en Europe nous présenterons succinctement un cas français puis belge. En France, dans le Vercors, huit communes forestières se

sont regroupées autour d'une plateforme d'approvisionnement en plaquettes forestières. En Belgique, l'attention sera portée plus spécifiquement sur la collaboration entre un propriétaire forestier et une entreprise de production de plaquettes.

En France, un tel regroupement a permis de réduire les coûts de production de plaquettes, grâce au partage des frais, de l'exploitation en forêt jusqu'à l'alimentation des chaudières. Si l'on y regarde de plus près, ce sont ici les grumes d'épicéas et de sapins pectinés, exploitées traditionnellement, qui sont transportées jusqu'à la plateforme de stockage, transformées ensuite en plaquettes, au moyen d'un broyeur loué par le groupement de communes, et enfin stockées en vue du séchage, qui durera entre 3 et 6 mois. Les plaquettes seront ensuite transportées vers chacune des chaudières communales pour alimenter leur réseau de chaleur. La puissance des chaudières varie entre 100 Kw et 1 Mw. Seulement 5 % de la production forestière annuelle, soit 1 500 m³ de bois, est nécessaire au chauffage. Certaines des chaudières à plaquettes ont été couplées



avec l'ancienne chaudière à mazout, pour répondre efficacement à l'évolution du contexte du marché des énergies.

Le financement d'une telle organisation est assuré ici par des fonds communaux, du département, de la région et du gouvernement français. En termes d'emploi, l'ensemble des opérations est assuré par le personnel forestier déjà en place dans la région.

Par contre, dans le cas de la Belgique, et en Région Wallonne plus particulièrement, peu de projets communaux bois-énergie ont actuellement vu le jour, bien que plusieurs soient en cours de développement. Ce qui nous intéresse ici est de voir comment un propriétaire forestier privé mobilise et valorise son bois et comment il collabore avec un producteur de plaquettes indépendant.

Il profite tout d'abord de l'exploitation normale de ses parcelles, que ce soit en futaies régulières ou irrégulières feuillues, voire mixtes, pour extraire du bois à faible valeur (éclaircies, bois cassés ou abîmés, branches, houppiers). L'extraction est facilitée grâce aux layons de débardages, qui sont disposés en arrête de poisson dans les peuplements. Les bois sont alors disposés en tas le long des parcelles, afin de faciliter le positionnement et le travail du broyeur en forêt. Le broyeur utilisé peut produire jusqu'à 100 m³ de plaquettes par heure, soufflées dans une série de containers qui seront ensuite acheminés vers une plateforme de dépôt. La rentabilité d'un tel chantier dépend principalement de la manière dont le cahier des charges sera rédigé.

L'entreprise de plaquettes joue ici le rôle d'intermédiaire logistique. Le proprié-

taire vend directement les plaquettes aux clients pour un prix avoisinant les 23 euros du mètre cube. Son bénéfice est d'environ 15 euros du MAP (mètre cube apparent). Les clients sont essentiellement des particuliers, car peu de communes sont actuellement demandeuses. Quarante-vingt pour cent d'entre eux disposent d'une chaudière, d'une puissance de 50 Kw en moyenne, à alimenter avec des plaquettes sèches pour chauffer leur maison.

De nombreux exemples de regroupements, tels que brièvement expliqués ici, existent en Europe et peuvent servir à d'autres communes qui souhaitent s'organiser, car ils fonctionnent. De même, la collaboration entre les propriétaires forestiers privés et les entrepreneurs de plaquettes est impérative pour assurer mutuellement des marges bénéficiaires satisfaisantes et mieux valoriser un capital forestier.

L'identification des tendances en bois-énergie, ainsi que le développement des bonnes pratiques et des réseaux d'expertise, sont l'objet de l'Action EUROFORENET. Nous vous invitons à visiter le site dédié pour de plus amples informations www.euroforenet.eu. ■



MARIE-ALICE BUDNIOK

ROBIN DU PARC

forest@elo.org

European Landowners' Organization

www.euroforenet.eu

Rue de Trèves, 67

B-1040 Bruxelles